



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 7 décembre 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 30 novembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, , Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Eric Alagon a donné pouvoir à Michaël Quernez
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cindy Le Hen
David Le Doussal a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Géraldine Guet
Christophe Couic a donné pouvoir à Patrick Tanguy
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h45

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

1. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE QUIMPERLE POUR L'ENTRETIEN DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Exposé :

Lors de sa séance du 30 juin 2016, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Quimperlé a décidé d'approuver l'élargissement de la compétence communautaire en matière de musique et de danse en ajoutant aux statuts la compétence suivante :

« construction, gestion et entretien du conservatoire intercommunal de musique et de danse et soutien, en complément des communes, à l'enseignement de la musique et de la danse dans les écoles associatives du réseau ».

Cet élargissement de compétence permettra le transfert à la Communauté du conservatoire municipal de musique et de danse de Quimperlé, à partir du 1^{er} janvier 2017.

L'entretien et la maintenance du site nécessitent un partenariat entre la Ville de Quimperlé et Quimperlé Communauté.

Il est proposé une convention d'une durée de 3 ans définissant le cadre et les modalités de la coopération pour l'entretien et la bonne maintenance du conservatoire.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat ci-jointe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Avis favorable de la commission finances et évaluation des politiques publiques et administration générale du 29 novembre 2016

P.J. : projet de convention

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer à l'unanimité.



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ